

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 11

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Outils portatifs :

| | |
|-----------------------|---------|
| 160 bêches à fr. 1 70 | Fr. 272 |
| 80 pics à fr. 4 . . . | » 320 |

Fr. 592

2. Outils du fourgon :

| | |
|----------------------------|--------|
| 20 pelles à . . . fr. 3 40 | Fr. 68 |
| 10 pioches à . . » 5 70 | » 57 |
| 10 haches à . . » 4 50 | » 45 |
| 5 grandes scies » 7 — | » 35 |

» 205

Total par bataillon Fr. 797

soit pour 106 bataillons d'infanterie Fr. 84,482

Comme l'on possède déjà environ 4000 petites bêches, il y a à déduire $4000 \times 1 70 =$ » 6,800

Reste Fr. 77,682

Si des étuis avaient été reconnus indispensables pour les petites bêches et les pics, la dépense de ce chef aurait été de :

12,960 étuis pour bêches (4000 existent déjà) à 2 fr. pièce fr. 25,920

8,480 étuis pour petits pics à fr. 1 30 pièce » 11,024

Fr. 36,944

Mais on a vu que l'on pourra se passer de ces étuis, ainsi que le propose la section technique.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Berne, le 2 juin 1880.

Les chapitres I, IV et VII du projet Hungerbühler, concernant l'instruction sur le service des troupes suisses en campagne, ayant été expérimentés pendant une année et, en principe, adoptés, ils n'ont été renvoyés à leur auteur que pour en revoir la rédaction dans le sens des délibérations auxquelles ils avaient donné lieu. Pour examiner les autres chapitres de ce travail, le Département militaire a institué les commissions suivantes :

a) Pour le chapitre II : *Instruction de marche.*

MM. les colonels-divisionnaires Rothpletz, Fornaro, Pauli ; MM. les lieutenants-colonels Gœldlin, Isler ; M. le major Hungerbühler.

b) Pour le chapitre III : *Logement en campagne.*

MM. les colonels Rudolf, Bleuler, Schumacher ; M. le lieutenant-colonel Coutau ; M. le major Hungerbühler.

c) Pour le chapitre V : *Service d'étapes et de communications.*

MM. les colonels de Sinner, Dumur, Pauli ; M. le lieutenant-colonel de Grenus ; M. le directeur général des postes, Hœhn.

d) Pour le chapitre VI : *Instruction de manœuvres.*

M. le général Herzog ; M. le colonel-divisionnaire Lecomte ; MM. les colonels Zehnder, Stocker, Bleuler ; M. le colonel-divisionnaire Pfyffer ; M. le lieutenant-colonel de Crousaz.

La présidence de chaque commission a été confiée à celui des membres inscrit en tête de ses collègues.